

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20230918-DEC2023-090-DE
Date de télétransmission : 18/09/2023
Date de réception préfecture : 18/09/2023

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-090

Objet : Délocalisation de la séance du conseil communautaire du 28 septembre 2023 dans la commune de Saint-Vulbas

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour autoriser la réunion des conseils communautaires dans un lieu choisi dans l'une des communes membres ;

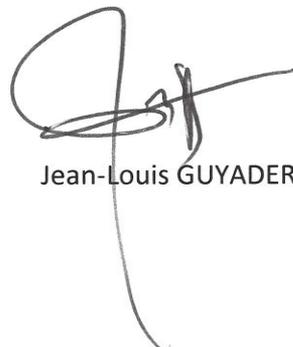
VU l'avis favorable du maire de Saint-Vulbas et le prêt gracieux de la salle polyvalente par la commune ;

- DECIDE la délocalisation de la séance du conseil communautaire du 28 septembre 2023 à la salle polyvalente du Centre International de Rencontres de Saint-Vulbas.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 18 septembre 2023
Publiée le **19 SEP. 2023***

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 18 septembre 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER

